

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 63 (1934)

Heft: 13

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle : Voyage d'étude. — L'école primaire fribourgeoise sous la Restauration (1814-1830). — Le Roman d'un instituteur. — Le cercle d'études. — « Voyage en pays de Fribourg ». — Communications du Dépôt central du Matériel scolaire, Section à Fribourg. — Erreurs à corriger dans le Guide du maître du livre de calcul N° 6. — Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

1. Journée universitaire.

Nous attirons l'attention des membres du corps enseignant sur les articles qui vont paraître dans les journaux au sujet de la journée universitaire ordonnée par NN. SS. les Evêques suisses pour le 2 décembre prochain.

Nous les prions d'y puiser la matière de quelques considérations destinées à faire pénétrer davantage encore dans nos populations, par le canal de la jeunesse, plus de compréhension pour cette institution due au génie d'un de nos prédécesseurs et à l'esprit d'enthousiasme et de sacrifice du Grand Conseil unanime et de l'ensemble du peuple fribourgeois.

Ils y trouveront l'occasion de rappeler qu'un petit peuple peut, avec des ressources minimales, créer des œuvres magnifiques, qui sont à la fois son honneur et sa sauvegarde, lorsqu'il a confiance en lui-même, confiance en ses chefs et confiance en Dieu, et lorsqu'il sait rester uni et fidèle à sa mission.

Ils pourront également insister sur le devoir de générosité et faire comprendre qu'on ne s'enrichit en réalité que de ce que l'on donne gaiement et joyeusement de sa personne, de son temps ou de sa poche.

2. Ecoles ménagères.

Du fait des circonstances, il convient de prendre toutes les mesures utiles pour que l'obligation de fréquenter l'école ménagère ne soit pas une cause de soucis pour les parents.

Le nombre des vagabonds augmente dans l'une ou l'autre région ; de ce fait, les jeunes filles risquent d'être exposées à des rencontres désagréables.

Aussi, prions-nous les maîtresses de veiller à ce que les jeunes filles venant d'autres villages soient licenciées assez tôt pour qu'elles arrivent chez elles avant la nuit. Elles recommanderont également à leurs élèves de rentrer en groupes et de ne pas s'attarder en chemin.

3. Protection des signaux routiers.

On nous signale que les plaques émaillées destinées à la signalisation routière sont fréquemment mises en mauvais état et que les auteurs de ces dégâts ne sont autres que les enfants qui s'en servent comme de cibles pour leurs jets de pierres. Nous invitons les instituteurs à donner à ce sujet des instructions et des avertissements à leurs élèves, de manière à réagir énergiquement contre de semblables abus qui sont une source de frais considérables. Nous ajoutons que l'art. 64, alinéa 2 de la loi fédérale sur la circulation, du 15 mars 1932, prévoit de sévères pénalités contre quiconque endommage, fait disparaître ou modifie un signal routier. Sur ce point comme sur d'autres, il faut faire l'éducation de la jeune génération.

4. Encore la franchise postale.

Pour préciser les instructions données le 1^{er} octobre, nous invitons le corps enseignant à se conformer strictement aux prescriptions suivantes :

1^o Les instituteurs et institutrices ne peuvent faire usage officiellement que du formulaire « rapport hebdomadaire des absences » mis à leur disposition par le Dépôt central du matériel scolaire, section A. Ils peuvent exceptionnellement faire usage d'enveloppes imprimées mises à leur disposition par les Commissions scolaires et destinées à l'expédition des livrets scolaires conformément à l'art. 77 du règlement général des écoles primaires.

2^o Par contre, ils n'ont pas le droit d'utiliser les enveloppes portant l'entête de la « Commission scolaire », lesquelles ne peuvent être employées que par la Commission elle-même.

A titre transitoire, l'usage des anciennes enveloppes est toléré jusqu'au 1^{er} janvier 1935.

5. Renouvellement du brevet de capacité.

La Commission cantonale des études, dans sa séance du 1^{er} octobre 1934, tenant compte des résultats des récents examens, a délivré le certificat d'aptitude pédagogique aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

MM. André Corboz, à Broc ; Robert Descloux, à Lieffrens ; Max Ducarroz, à Avry-sur-Matran ; Robert Gisler, à Grangettes ; Jean Murith, à Albeuve ; Paul Simonet, à Saint-Martin ; Meinrad Schaller, à Brünisried ; M^{mes} Madeleine Despont, à Yverdon ; M.-Véronique Fumeaux, à Delley ; Hyacinthe Girardin, à Fribourg ; Jeanne Pittet, à Delley ; Elisabeth Altorfer, à Ormev ; Marie Grossrieder, à Tavel ; Emma Gutknecht, à Chiètres ; Dora Helfer, à Chiètres ; Philippa Klaus, à Tavel ; M.-Tharsilla Schnetzer, à Morat.

De plus, la commission a renouvelé, pour une nouvelle période, le brevet de MM. Jules Bersier, à Noréaz ; Joseph Chassot, à Posieux ; Marc Cuony, à Rueyres-Saint-Laurent ; Irénée Egger, à Rueyres-les-Prés ; Gustave Meyer, à Cerniat ; Louis Pichonnaz, à Progens ; Max Sauter, à Fétigny ; Joseph Sudan, à Echarlens ; Isidore Musy, à Seiry ; Raymond Buchs, à La Villette (Bellegarde) ; Otto Remy, à Lichtena (Planfayon) ; de M^{mes} Gabrielle Andrey, à Grandvillard ; Alice Berset, à Noréaz ; Gabrielle Crausaz, à Fétigny ; Cécile Favre, à Payerne ; Berthe Jordil, au Saulgy ; Emérentienne Pernet, à Fribourg ; Anne-Louise Perriard, à Cottens ; Marie-Claude Poux, à Sion ; Rosalie Sansonnens, à Cugy ; Dora Wiesmann, à Praz-Vully ; Mathilde Brechmann, à Tavel.

6. Textes d'auteurs pour les examens du brevet en 1935.

La Commission cantonale des études a fixé comme suit les textes d'auteurs classiques à l'étude pour les examens du brevet en 1935 :

a) Section française :

Obtention du brevet : Corneille, Polyeucte, édition Crouzet, chez Didier, et Lacordaire, Extraits, édition Hatier ;

Renouvellement du brevet : Molière, Le Misanthrope, édition Crouzet, et Sainte-Beuve, Poètes classiques, tome I, chez Hatier.

b) Section allemande :

Obtention : Schiller, Wilhelm Tell, et Stifter, Der Hochwald ;

Renouvellement : Schiller, Wallensteins Tod, et Federer, Berge und Menschen.

7. Nominations.

Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes :

M. Robert Nydegger, à Gruyères, instituteur aux classes françaises de la ville de Fribourg ; M. Marcel Ducrest, à Auboranges, instituteur à Givisiez ; M. Walter Herren, à Clavaleyres, instituteur à l'école libre publique de Ferpicloz ; M. Meinrad Schaller, de Bösingén, instituteur à Brünisried ; M. Emile Felder, à Brünisried, instituteur

à Guin ; M. Alphonse Mauron, à Schmitten, instituteur à Ueberstorf ; M^{lle} Charlotte Boschung, à Vuadens, institutrice à Albeuve ; M. Louis Robadey, à Châtel-Saint-Denis, instituteur à Gruyères ; M. Oscar Bosshard, à Ferpicloz, instituteur à Agrimoine ; M. Jean Brasey, à Franex, instituteur à Mossel ; M. Arthur Renevey, à Courtion, instituteur à Auboranges ; M^{lle} Anna Ratzé, à Courtion, institutrice à Mannens-Grandsivaz ; M. Charles Mottet, à Cressier-sur-Morat, instituteur à Montagny-les-Monts ; M. Fernand Ducrest, à Promasens, instituteur à Grattavache.



PARTIE NON OFFICIELLE

VOYAGE D'ÉTUDE.

Faire son tour de France ou d'Europe était, au temps des Corporations, le rêve de tout jeune maître. La profession pédagogique, plus que toute autre, peut tirer profit des expériences faites ailleurs.

C'est vers la Belgique tout d'abord, à Louvain, que M. l'abbé Dr Léon Barbey, rédacteur du *Bulletin pédagogique*, s'en est allé, vers la Belgique, pays frère du nôtre par ses préoccupations, son caractère et ses méthodes.

Nous souhaitons que le brouillard hivernal ne lui soit pas nocif ; nous nous réjouissons avec tous ses amis en pensant que ce stage à l'Institut des Hautes Etudes pédagogiques lui permettra de développer encore son action et son apostolat.

De Belgique, ni le *Bulletin*, ni l'École normale ne seront oubliés. De Fribourg, notre pensée s'envolera vers le Nord redire à notre cher Abbé notre attachement et nos vœux.

D. FRAGNIÈRE, *dir.*, *rédacteur ad interim*.



L'École primaire fribourgeoise sous la Restauration (1814-1830)

Ce titre est celui d'un énorme volume in-octavo de 404 pages que vient de publier M. Louis Sudan, instituteur à Matran, à la librairie E. de Bocard, à Paris. Le vaste labeur dont témoigne cet ouvrage a valu à son auteur la distinction bien méritée de docteur ès lettres que lui a décernée la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, en juillet 1933. On ne saurait résumer en quelques pages la matière de ce gros livre ; l'intérêt et la nouveauté en résident dans les détails et les citations. On pouvait croire que, dans les deux tomes de sa vie du P. Girard, Daguet avait dit tout ce que l'on pouvait dire sur notre école à ce moment. M. Sudan ne l'a pas pensé. Il s'est enfoncé pendant de nombreux mois